



Tarbes, le 25 octobre 2021

Monsieur le Ministre chargé des comptes publics
139 rue de Bercy
75 572 Paris cédex 12.

Objet : Restructuration du réseau des Finances Publiques. Nouveau Réseau de Proximité (NRP) au 1^{er} janvier 2022

Nous vous avons déjà alerté à plusieurs reprises par le passé sur le projet de NRP (**N**ouveau **R**éseau de **P**roximité) du réseau des finances publiques du département.

Celui-ci conduit en effet à une dévitalisation des services publics financiers du territoire en instaurant uniquement deux **S**ervices de **G**estion **C**omptable - SGC - (l'un à Lannemezan, l'autre à Tarbes), SGC qui sont en charge de la gestion des comptes des collectivités locales.

Le scénario présenté l'an dernier par la direction locale des finances publiques prévoit ainsi la disparition au 1^{er} janvier 2022 de la trésorerie de pleine compétence d'Argelès Gazost et son remplacement par une antenne du SGC de Tarbes de même que la disparition au 1^{er} septembre 2022 de la trésorerie de Bagnères de Bigorre remplacée par une antenne hospitalière de la trésorerie de Lourdes et une présence ponctuelle en termes d'accueil fiscal dans les espaces France Services.

Cette présence des services de la DGFIP dans ces espaces n'est par ailleurs garantie que jusqu'à 2026 et le financement de ces structures par l'Etat est aujourd'hui insuffisant au regard des besoins, laissant une charge particulièrement importante aux collectivités locales.

Au 1^{er} septembre 2022 la trésorerie de Luz St Sauveur sera par ailleurs fermée et au 1^{er} janvier 2023 ce sont les trésoreries d'Aure-Louron et des Côteaux qui seraient appelés à intégrer le SGC de Lannemezan.

Ce schéma est dénué de véritable sens et de viabilité à court terme pour le territoire et notamment pour les zones de montagne.

Les SGC de Tarbes et de Lannemezan gèreraient dès lors respectivement 657 budgets et 220 communes pour Tarbes, 554 budgets et 249 communes pour Lannemezan.

Le SGC de Tarbes serait ainsi le 5^{ème} SGC de France en termes de nombre de budgets et de collectivités gérées, une aberration.

Ce scénario maximaliste impulsé par la précédente direction des finances publiques du département peut et doit être révisé, l'instauration de deux SGC supplémentaires étant tout à fait raisonnable, SGC qui pourraient tout à fait héberger un accueil fiscal de proximité.

A titre de comparaison, nous pouvons d'ailleurs constater que les départements du Gers et de l'Ariège disposent de trois SGC dans le cadre du schéma de restructuration qui a été discuté avec les élus locaux.

De la même manière, la DDFIP 65 a programmé l'instauration d'un seul service des impôts des particuliers (SIP) départemental au 1^{er} janvier 2022 en réduisant à des antennes dites pérennes les SIP de Lourdes et de Lannemezan.

Là encore d'autres départements nous démontrent que les nouvelles organisations territoriales (NRP) peuvent tout à fait intégrer plusieurs Services des Impôts des Particuliers de proximité et de pleine compétence. L'Ariège a ainsi acté un maillage territorial qui maintient trois Services des Impôts des Particuliers.

Depuis trop longtemps, les restructurations de notre réseau sont réalisées sans véritable appréciation et prise en compte des besoins des élus et populations.

Il en va d'ailleurs de même pour la prise en compte de la situation des services concernés.

Ainsi, alors que la situation du SIP de Tarbes est particulièrement difficile, nécessitant l'intervention d'un cabinet spécialisé et d'un psychologue du travail dans le cadre du CHSCT, la direction voudrait imposer au 1^{er} janvier 2022 la création du SIP départemental alors que plus de 85 % des agents concernés à Tarbes, Lourdes, Lannemezan, se sont déclarés opposés à cette restructuration et ce d'autant plus que, de l'avis même du directeur, le SIP de Lourdes fonctionne très bien.

La situation de trésorerie hospitalière de Lourdes est également particulièrement difficile alors qu'elle n'a pas encore intégré la gestion des hôpitaux de Bagnères de Bigorre et de Lannemezan.

Les difficultés rencontrées sont énormes, le personnel en souffrance et la rationalité d'une telle concentration des missions hospitalières sur un seul point du département est aujourd'hui clairement posée.

A plusieurs reprises nous avons déjà alerté la direction départementale sur cette situation en lui demandant de revoir sa position et de maintenir à minima la trésorerie de Lannemezan hospitalière qui gère l'hôpital psychiatrique de Lannemezan.

Cela suppose bien évidemment de traiter la situation des effectifs des différentes structures qui se trouvent aujourd'hui en difficulté.

La trésorerie de Lannemezan hospitalière compte aujourd'hui deux vacances d'emplois dont celle du cadre comptable, le SIP de Tarbes enregistre près de 5 vacances d'emplois et, sur notre département, en tenant compte des temps partiels, ce sont 29 emplois qui sont vacants alors que l'on annonce à nouveau 1500 suppressions d'emplois à Bercy en 2022.

Telle est la réalité des services de la DDFIP des Hautes Pyrénées.

Si dans un premier temps, la direction actuelle des finances publiques a semblé tenir compte de cette réalité, insistant sur la nécessité de prendre le temps de l'étude des situations et du dialogue, indiquant en juillet 2021 à plusieurs reprises que le schéma de restructuration pouvait se discuter, **nous sommes désormais confrontés à une volonté manifeste de « passer en force ».**

Ainsi, pour le NRP au 1^{er} janvier 2022, la direction avait convoqué le 26 octobre sur une heure et demi de temps un CTL pour valider ses propositions, engageant d'ores et déjà par appel à candidature le recrutement du prochain responsable du SIP départemental, dont la pertinence n'est même pas discutée, devant sans doute aller de soi.

Confrontés à cette attitude, les représentants du personnel ont saisi les parlementaires et élus locaux.

Il est aujourd'hui urgent d'ouvrir un véritable débat de fond sur l'opportunité de s'en tenir à 2 seuls SGC alors que la création de SGC de la montagne pour un département qui compte plus de 230 communes de montagne semble plus que pertinente. Il en va de même pour le maintien de trois SIP dans le département.

L'examen sérieux de schémas alternatifs au projet NRP initial présenté nécessite aujourd'hui un préalable : **la suspension du schéma prévu au 1^{er} janvier 2022 et l'ouverture sur le premier semestre 2022 d'un débat approfondi**, c'est d'ailleurs le sens de la motion qui a été prise par la Communauté de Communes de Hautes Bigorre et d'une expression à venir le 2 novembre 2021 de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

C'est tout le sens de notre démarche de ce jour, à l'occasion de votre visite dans notre département.

Nous demandons un moratoire sur les opérations prévues au 1^{er} janvier 2022 et l'examen approfondi de schémas alternatifs qui prennent en compte les besoins des usagers, collectivités, élus et des personnels des finances publiques.

En restant bien évidemment à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

José Navarro CGT FP65
07.89.52.26.14

jnavarro.cgt6565@orange.fr

Pascale Senmartin Solidaires FP 65

pascale.senmartin@dgfip.finances.gouv.fr

Marie Françoise Thomas FO FP 65

marie.thomas@dgfip.finances.gouv.fr

Dans notre département la DDFIP 65 programme donc uniquement **2 Services de Gestion Comptable** (implantés à Tarbes et Lannemezan) et un seul Service des Impôts des Particuliers (à Tarbes) avec la mise en place d'antennes qui n'auront de pérennes que le nom (à Argelès, Bagnères et Lourdes).

➤ Pour mémoire dans des départements qui nous sont proches :

Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) dans l'**Ariège** se traduit par :

- 3 Services de Gestion Comptable de pleine compétence avec un comptable public à leur tête (et non des antennes) à : **Foix, Pamiers, St Giron.**
- 3 Services des Impôts des Particuliers de pleine compétence (et non des antennes) à : **Foix, Pamiers, St Giron.**

Le **Gers** pour sa part a implanté 3 services de Gestion Comptable de pleine compétence avec un comptable public à leur tête à : **Auch, Condom, Mirande.**

NRP envisagé dans le département au 1er janvier 2022 et 1^{er} septembre 2022:

- La création du SIP départemental avec deux antennes à Lourdes et Lannemezan ;
- La fermeture des trésoreries d'Argelès-Gazost et de Luz-Saint-Sauveur suite au transfert de la gestion de leurs collectivités vers le SGC de Tarbes et création de l'antenne du SGC de Tarbes.
- Le transfert de la gestion des collectivités de la trésorerie de Bagnères-de-Bigorre -hors hôpital- au SGC de Tarbes;
- La création des postes de Conseillers des Décideurs Locaux de la CCOM Pyrénées-Vallée-des-Gaves (Argelès) et de la CC Haute-Bigorre (Bagnères) ;
- Le rattachement de la gestion des hôpitaux de Bagnères-de-Bigorre et Lannemezan à la Trésorerie Hospitalière départementale de Lourdes, avec création d'une antenne hospitalière à Bagnères-de-Bigorre.

NRP envisagé au 1er janvier 2023 :

- La fermeture des trésoreries des Coteaux et d'Aure-Louron suite au transfert de leurs collectivités au SGC de Lannemezan;
- La création des postes de Conseillers des Décideurs Locaux de la CC Aure-Louron à Arreau et de la CC Pays de Trie et du Magnoac à Castelnau-Magnoac.
- Les opérations pour lesquelles un accord sera formalisé bénéficieront d'une garantie de maintien des structures (postes comptables, antennes, permanences...) jusqu'en 2026, date de fin des prochains mandats municipaux.